

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 05 avril 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 12  
Présents 11  
Votants 11  
Absents 01  
Date de la convocation :  
27 Mars 2024

Date d'affichage :  
27 Mars 2024

**OBJET :**

Délibération N° 2024-04-18

**Paiement de  
deux factures en  
investissement**

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture  
Le 12/04/2024  
Et publication ou notification  
Du 18/04/2024

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois d'avril à 18 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Bruno Soulier - Mézy Amandine - Serrau Martial - Verbiguie Laurie.

Absent : Martinez Dimitri.

Secrétaire de séance : Soulier Bruno.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux entreprises ont effectué les travaux prévus et qu'il convient de les payer sans attendre le vote du budget primitif 2023. Il précise que les sommes concernées seront bien sûr reportées audit budget primitif.

Il s'agit des factures suivantes :

- Entreprise Chubb facture n° 24046789 pour un montant TTC de 548.36 € (HT 456.97 €) pour la fourniture d'extincteurs.
- Entreprise CLS facture n°556/24 pour un montant TTC de 4105.75 € (HT 3421.46 €) pour la réparation des plafonds à l'école suite au dégât des eaux dû à la grêle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Que ces factures soient payées en investissement au programme n°600 « Bâtiments communaux » pour celle de 4105.75 € TTC, et au programme n°89 « Matériels divers » pour celle de 548.36 € TTC,
- De mandater Monsieur le Maire pour établir et signer tous les documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jacques COLDEFY.

